



INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE URBAIN

Présentation et description des indicateurs



www.villesdurables-mip.com



Introduction

Ce document présente les résultats d'un travail mené par l'ARPE depuis 1999 sur les indicateurs de développement durable des villes de Midi-Pyrénées.

L'objet de ces indicateurs est de proposer un tableau de bord minimal donnant une photo de la situation d'une ville en terme de développement durable. Il s'agit donc davantage d'un outil pédagogique sur le développement durable que d'un outil de pilotage des politiques locales.

27 indicateurs sont décrits dans le présent document.

Le choix de ces indicateurs découle de la démarche suivante :

- recherche très large de données communales sur toutes les thématiques (environnement, économie, social, gouvernance, ... soit environ 1000 données)
- construction de 90 indicateurs à partir de ces données
- sélection de 27 de ces indicateurs selon les critères suivants :
 - o échelle communale,
 - o existence de la donnée à cette échelle,
 - o intégration de plusieurs dimensions du développement durable (environnement + social, économie + social, social + gouvernance, ...) dans le même indicateur,
 - o lisibilité de l'indicateur pour le plus grand nombre,
 - o lien avec l'Agenda 21 de Rio,
 - o facilité de recueil des données et de mise à jour.

Des choix ont donc été opérés pour arriver à ce résultat qui reste toujours imparfait, mais a le mérite de présenter une approche accessible à tous.

Pour chaque indicateur est présentée une définition générale. Les limites d'utilisation de cet indicateur ainsi qu'une aide à l'interprétation permettent d'étayer la définition générale de façon critique et analytique.

Enfin les informations essentielles de situation dans le cadre d'un Agenda 21, de méthode de calcul, de sources des données, et d'objectifs en terme de politique publique sont rappelées pour chaque indicateur.

SOMMAIRE

I - La liste des indicateurs et leur évaluation	3
II – Les fiches descriptives de chaque indicateur	7
➤ Indicateurs à dominante environnementale.....	8
➤ Indicateurs à dominante économique	21
➤ Indicateurs à dominante sociale et culturelle.....	25
➤ Indicateurs de gouvernance.....	34
III - Bibliographie.....	46

Tableau de bord du développement durable :

LA LISTE DES INDICATEURS ET LEUR EVALUATION

LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR DES VILLES MOYENNES DE MIDI-PYRENEES

N° fiche	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR							CRITERES D'EVALUATION						
	champs/ transversalité	thème	Indicateur	Forme	Référence agenda 21	Référence biblio	Echelle disponible	Echelle de compa- rabilité	Fiabilité des données	Acces- -sibilité des données	fréquence de prod. des données	lisibilité compré- hension	Perti- nence générale par rapport au thème (coef. 2)	Perfor- mance globale (note sur 5)
1	RESPECT DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES	Espaces verts boisements et zones nat.	Offre en espace verts entretenus par habitants	M²/hbt	/	groupe d'experts UE audit urbain (thème 17)	communale	1	2	2	4	4	4	3,0
2		Protection des ressources en eau douce et de leur qualité	Prix de l'eau: écart au prix moyen national	%	/	/	communale	3	5	4	4	4	2	3,4
3			Qualité de l'eau produite: pourcentage de non-conformité des analyses micro- biologiques.	%	chapitres 6 (protection et promotion de la santé) et 18 (protection des ressources en eau douce et de leur qualité)	audit urbain commission du développement durable de l'ONU	communale	3	4	5	4	4	3	3,7
4		Déchets	Taux de détournement pour valorisation	%	chapitre 21 (gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées)	iFEN	intercom./ communale	4	3	3	3	4	5	3,9
5		Qualité de l'air et bruit	Emission de gaz responsables de la pollution atmosphérique	rejet Nox en kg/ha	chapitre 9 (protection de l'atmosphère)	MATE-iFEN	arrondisseme nt	2	3	4	2	4	5	3,6
6	RESPECT DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES <=> DEVELOPPEMENT SOCIAL		Proportion des déplacements domicile-travail réalisés en transport en commun	%	chapitre 7 (promotion d'un modèle viable d'établissements humains)	groupe d'experts UE	communale	3	4	4	2	5	4	3,7
7			Agriculture périurbaine	Proportion des exploitations signataires d'une démarche labellisée	%	chapitre 14 (promotion d'un développement agricole et rural durable)	groupe d'experts UE	communale	3	3	3	3	4	4

Tableau de bord du développement durable urbain – Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées

8	RESPECT DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES <> DEVELOPPEMENT SOCIAL	Risques majeurs	Niveau d'exposition aux risques naturels et industriels	valeur/ classe	/	MATE	communale et infra	3	3	4	2	4	3	3,1
9		Urbanisation	Indice de consommation d'espace - évolution sur les 5 dernières années	%	chapitre 10 (conception intégrée de la planification et de la gestion des terres)	groupe d'experts UE	communale	3	3	2	3	4	4	3,3
10	DEVELOPPE- MENT ECONOMIQUE <> ENVIRONNE- MENT	Certification	Part des salariés d'établissements privés certifiés ISO 14001.	%	Chap 30 Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie	/	communale	5	5	4	5	3	3	4,0
11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Diversification de l'activité	nombre d'établissements privés pour 1000 habitants	nbre/ 1000 hbts	Chap 30 Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie	/	communale	4	5	4	4	4	3	3,9
12		Emploi	Evolution du nombre d'emplois	%	Chap 3 Lutte contre la pauvreté	/	communale	3	5	4	4	4	3	3,7
13	DEVELOPPEMENT SOCIAL <> ACTION ECONOMIQUE	précarité et exclusion	Ecart au salaire net annuel national moyen	%	Chap 3 Lutte contre la pauvreté	/	communale	4	4	4	3	3	2	3,1
14			Part de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté	%	Chap 3 Lutte contre la pauvreté	iFEN	communale	3	3	2	3	5	3	3,1
15	DEVELOPPEMENT SOCIAL	Démographie	Taux d'accroissement de la population	%	Chap 5 Dynamique démographique et durabilité	PNUD iFEN	communale	5	5	5	3	5	4	4,4
16		Logement social	Proportion des logements locatifs sociaux	%	Chap 7 Promotion d'un modèle viable d'établissement humain	/	communale	4	4	5	5	5	3	4,1
17		santé	temps d'accès au services d'urgence	minutes	Chap 6 Protection et promotion de la santé	/	communale	3	3	4	5	5	3	3,7

Tableau de bord du développement durable urbain – Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées

18	DEVELOPPEMENT SOCIAL	Education, formation	Proportion des 15 ans et plus non-titulaire d'un diplôme qualifiant	%	Chap 36 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	/	communale	4	5	4	3	4	3	3,7
19		Patrimoine, culture, sport et loisirs	Nombre de monuments inscrits et classés	nombre	/	Le développement durable (CERTU)	communale	3	5	5	5	4	3	4,0
20			Nombre de livres empruntés dans les bibliothèques	nombre/hbt	Chap 36 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	Audit urbain	communale	3	4	5	5	4	2	3,6
21		Sécurité des biens et des personnes	Taux de criminalité	0/00	/	/	communale	3	4	2	2	5	4	3,4
22		Intégration des femmes	Taux de chômage féminin: écart au taux moyen national	%	Chap 3 Lutte contre la pauvreté et Chap 24 Act mondiale en faveur de la participat° des femmes	/	communale	5	5	3	3	5	3	3,9
23	GOUVERNANCE	Finances et marge de manœuvre	Taux d'imposition: écart à la moyenne nationale	%	/	/	communale et intercnale	3	4	4	5	4	3	3,7
24		Stratégies de développement durable	Réalisation de tableau de bord	degré	chapitre 40 (l'information pour la prise de décision)	/	communale	3	3	3	4	4	4	3,6
25			signature de la charte d'Aalborg	oui/non	chapitre 8 (intégration du processus de prise de décisions sur l'envt et le développement)	/	communale	4	5	5	4	3	3	3,9
26		Citoyenneté et démocratie	Taux d'abstention aux élections municipales et régionales	%	/	UE DGXVI	communale	4	4	3	3	4	4	3,7
27			Niveau d'implication des citoyens dans la décision	degré	chapitres 23 à 32 (renforcement du rôle des principaux groupes)	/	communale	3	3	4	2	3	3	3,4

Tableau de bord du développement durable :

LES FICHES DESCRIPTIVES DE CHAQUE INDICATEUR
--

Offre en espaces verts entretenus

respect des équilibres écologiques	espaces verts, boisements et zones naturelles
Définition	Il s'agit ici de connaître la superficie des différents espaces verts dont la population peut réellement bénéficier. La typologie de ces espaces est la suivante: - Jardins publics - Accompagnement de voirie - Accompagnement de bâtiment - Terrain de sport - Espace de loisir et de détente (parc de loisir périphérique)
Limites d'utilisation	La prise en compte des espaces de loisirs et de détente altère quelque peu la pertinence de cet indicateur, essentiellement du fait que la plupart de ces espaces sont situés en périphérie. Lorsque la commune est vaste ou que l'échelle est supérieure à la commune (communauté d'agglomération par exemple), un taux élevé n'indique pas forcément une offre élevée en espaces verts urbains ou en espace verts rapidement accessibles aux résidents, et donc une bonne qualité de vie pour les habitants du centre. Par ailleurs, cet indicateur ne rend compte ni du type ni de la taille des espaces verts. Une multiplicité de petits squares répartis au sein de la ville ne pourra ainsi être distinguée d'un unique et vaste parc situé à l'extérieur.
Aide à l'interprétation	l'accès des habitants aux espaces verts publics est essentiel pour leur qualité de vie. Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur, et seules les comparaisons inter-villes ou dans le temps au sein d'une même ville sont significatives. Une croissance de la valeur d'une année à l'autre peut indiquer une volonté de la municipalité de développer ces espaces, au dépens de la rentabilité foncière, par exemple par l'aménagement d'espaces en friche.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	Espaces verts entretenus en m ² population totale de la commune
Année ou période	variable
Organismes producteurs	services techniques municipaux ; INSEE
Calcul	superficie des espaces verts entretenus en m ² / population totale
Unité	m ² /habitant
Forme de l'indicateur	ratio
Fiabilité	moyenne du fait de la source
Fréquence de production minimale	variable
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	commission européenne "audit urbain" 2000.

Qualité de l'eau produite: % de non-conformité

respect des équilibres écologiques	Protection des ressources en eau douce et de leur qualité
Définition	Il s'agit de savoir si les eaux mises à disposition de l'utilisateur respectent les exigences de qualité définies par le législateur. Le décret du 3 janvier 1989 (modifié par le décret 90-330, 91-257 et 95-363) a mis en place un programme d'analyse des échantillons d'eau comprenant les éléments suivants: - Contenu des analyses: analyses bactériologiques (présence de coliformes thermo-tolérants, streptocoques fécaux, etc.) analyses physico-chimique: aspect, couleur, présence de substances indésirables (nitrates) ou toxiques... - Fréquence des analyses: en fonction des débits journaliers et de la population desservie. Cet indicateur donne le pourcentage de non-conformité (N.C.) des analyses bactériologiques uniquement.
Limites d'utilisation	le pourcentage risque d'être peu représentatif si le nombre total d'analyses est faible (ce nombre requis varie selon la taille de la commune).
Aide à l'interprétation	l'interprétation est très aisée: plus la proportion d'analyses aux résultats non-conformes est grande, plus le nombre de jours où l'eau n'est pas potable dans l'année est important.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 6 relatif à "la protection et à la promotion de la santé" Chapitre 18 relatif à "la protection de ressource en eau douce et de leur qualité"
Données mises en œuvre	nombre d'analyses bactériologiques non conformes nombre total d'analyses
Année ou période	1998
Organismes producteurs	DDASS (http://midipy.sante.gouv.fr)
Calcul	nombre d'analyses non conformes / nombre total d'analyses x 100
Unité	%
Forme de l'indicateur	%
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	pluriannuelle
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	respect du décret du 3 janvier 1989 modifié par décret 90-330, 91-257 et 95-363.
Références de l'indicateur	audit urbain ; la commission de l'ONU sur le développement durable (accès à l'eau potable)

Prix de l'eau: écart au prix moyen national

respect des équilibres écologiques	Protection des ressources en eau douce et de leur qualité
Définition	Les deux grands enjeux de l'eau sont autant sa qualité que son prix. La première parce qu'il est garant de la santé publique et le second parce que de grandes disparités existent entre les tarifications pratiquées par les gestionnaires. L'observatoire du prix de l'eau suit depuis 1991 l'évolution des tarifications pratiquées par les gestionnaires des services de distribution d'eau et d'assainissement. L'échantillon de référence est composé de 120 communes de plus de 10 000 habitants au sein du bassin Adour-Garonne.
Limites d'utilisation	Cet indicateur est soumis à l'influence de plusieurs facteurs, notamment: - la prise en compte de l'environnement (coût de l'assainissement) - le coût d'exploitation (fonction de la quantité et de la qualité de la ressource disponible, des conditions géographiques du réseau, du type d'exploitation, du choix du traitement mis en œuvre, etc.) - Le mode et la qualité de la gestion. Il y a en plus des éléments extérieurs, notamment liés à la géographie et à la qualité de la gestion de l'organe local de distribution qui influencent nécessairement les valeurs et peuvent rendre l'interprétation difficile. Même si globalement le prix de l'eau reflète en grande partie l'argent investi dans le traitement de l'eau potable et surtout dans l'assainissement (cet indicateur signifiant alors indirectement la qualité des eaux superficielles et les efforts de la collectivité pour l'améliorer), il convient de connaître le contexte local en matière de distribution d'eau et d'assainissement afin de pouvoir interpréter facilement les résultats de cet indicateur
Aide à l'interprétation	Un meilleur assainissement des eaux usées et une bonne qualité d'eau potable impliquent un coût plus élevé. Il y a donc généralement une corrélation entre un prix élevé et une bonne prise en compte de l'environnement (protection des eaux superficielles) et de la santé publique. En moyenne en 2000 sur le bassin, le coût de l'alimentation en eau potable intervenait à hauteur de 42% dans le prix et le coût de l'assainissement à 39%.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 6 relatif à "la protection et à la promotion de la santé" Chapitre 18 relatif à "la protection de ressource en eau douce et de leur qualité"
Données mises en œuvre	Prix de l'eau sur la commune
Année ou période	1999, 2000
Organismes producteurs	Observatoire du prix de l'eau de l'agence de l'eau Adour-Garonne (Gilbert Saulières) Email: Gilbert.saulieres@eau-adour-garonne.fr tél: 05 61 36 37 28
Calcul	$[(\text{prix communal} - \text{prix national moyen}) \times 100] / \text{prix national moyen}$
Unité	%

Forme de l'indicateur	% par rapport au prix national moyen
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	annuelle
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	La direction de l'eau du ministère de l'environnement prévoit un prix moyen d'environ 19F/m3 pour 2001 (au terme du VIIe programme des agences). La réglementation oblige les communes à se doter de systèmes d'épuration des eaux usées d'ici 2005, ce qui explique l'augmentation récente du prix moyen de l'eau.
Références de l'indicateur	/

Taux de détournement des déchets pour valorisation

respect des équilibres écologiques	Les déchets
Définition	Seule une partie des déchets collectés est valorisée. La valorisation recouvre en principe: la réutilisation, le réemploi, le recyclage ou la régénération, la récupération d'énergie des déchets et le compostage. Le taux de détournement pour valorisation est le ratio entre les tonnages collectés et les tonnages valorisés pour: - recyclage (c'est à dire les déchets dotés à nouveau d'une valeur d'usage) - Compostage (utilisation exclusive des déchets fermentescibles)
Limites d'utilisation	Selon l'organisme gestionnaire de la collecte et du traitement des déchets, les catégories "déchets recyclés", "déchets compostés", etc. recouvrent des réalités différentes. L'incinération est ainsi souvent considérée comme une forme de valorisation. De plus, la qualité de l'évaluation des tonnages est variable. Ce problème de définition peut induire des erreurs significatives. Toutefois, l'harmonisation des termes et de leur définition est en cours.
Aide à l'interprétation	
Références de l'indicateur/Agenda 21	chapitre 21 relatif à la "gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées"
Données mises en œuvre	tonnage total de déchets collectés tonnage de déchets détournés pour valorisation
Année ou période	2001
Organismes producteurs	ADEME, Eco-Emballages S.A.
Calcul	$(\text{tonnage valorisé} / \text{tonnage collecté}) \times 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	ratio
Fiabilité	moyenne: dépend de la qualité du suivi réalisé par la collectivité en charge
Fréquence de production minimale	variable
Echelle minimale disponible	communale ou intercommunale
Objectif politique	Les 50% de taux de détournement pour valorisation et recyclage fixés par la circulaire du 28 avril 1998 (comprenant les boues de station d'épuration)
Références de l'indicateur	commission de l'ONU sur le développement durable IFEN

Emission de gaz responsables de la pollution atmosphérique: rejet de NOx en kg/ha.

respect des équilibres écologiques	qualité de l'air et bruit
Définition	A la demande du Ministère chargé de l'environnement, le CITEPA détermine régulièrement les quantités rejetées dans l'atmosphère provenant de différentes sources pour diverses substances. En 1994, une étude des émissions totales par arrondissement, département, région et unité urbaine de plus de 100 000 habitants a été lancée (pour SO ₂ , NO _x , COVNM, CO, NH ₃ et CO ₂). Notre indicateur ne s'attachera qu'aux émissions de monoxyde et dioxyde d'azote (NO _x).
Limites d'utilisation	L'indicateur est calculé à l'échelle de l'arrondissement. Selon la trame urbaine existant au sein de cet arrondissement, la part de la collectivité concernée sera plus ou moins difficile à dégager de la valeur globale.
Aide à l'interprétation	Les émissions d'oxydes d'azote sont un bon indice du niveau de pollution émis par une communauté. Ils proviennent notamment du secteur des transports. Les oxydes d'azote peuvent être responsables de troubles graves du système respiratoire, contribuent à la formation des pluies acides, perturbent les cycles et associations végétales et font augmenter les teneurs en nitrates des eaux naturelles et potables et participent à la formation de l'ozone sous l'effet du rayonnement solaire. C'est donc l'un des indicateurs qui rend compte de l'empreinte la communauté au niveau global.
Références de l'indicateur/Agenda 21	chapitre 9 relatif à "la protection de l'atmosphère".
Données mises en œuvre	Emission de substances dans l'air : NO _x
Année ou période	1994 mise à jour et correction en 2000 Possibilité de ré-actualisation des données en 2003, mais aucune périodicité prévue.
Organismes producteurs	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) http://www.citepa.org/emissions/regionale/arrdts/nox .
Calcul	Calcul complexe, basé: - D'une part sur l'estimation des rejets de grandes sources fixes et du trafic routier, ainsi que des données plus spécifiques de consommation d'énergie, de trafic, de production, de conditions climatiques, etc. disponibles à cette échelle. - D'autre part sur une répartition des émissions déterminées au niveau national, régional ou départemental au moyen de fonctions de distribution appropriées. Seuls le trafic maritime et le trafic aérien au-dessus de 1000 m ne sont pas inclus dans le calcul.
Unité	kg/habitant
Forme de l'indicateur	ratio (tableau avec % des émissions départementales et graphique)

Fiabilité	bonne du fait que les estimations sont basées: - sur les statistiques énergétiques - sur une approche individuelle des principales sources (mesures, caractéristiques spécifiques) - Sur un modèle assez élaboré pour le trafic routier.
Fréquence de production minimale	variable: 4/5 ans pour les départements - échelle plus fine de façon ponctuelle
Echelle minimale disponible	Arrondissement
Objectif politique	Etude réalisée dans le cadre de travaux liés à la mise en place des Plans Régionaux de la Qualité de l'Air (PRQA) en application de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996. A la déclaration de Sofia (1988), la France s'était engagée à réduire ses émissions de NOx de 30% par rapport au niveau de 1988.
Références de l'indicateur	commission de l'ONU sur le développement durable IFEN, MATE

Proportion des déplacements domicile-travail effectuée en transports en commun

respect des équilibres écologiques <> développement social	Qualité de l'air et bruit
Définition	Il s'agit dans le cadre de cet indicateur d'évaluer la part que représente l'utilisation des transports en commun (train, bus, métro, tramway, etc.) parmi la totalité des migrations alternantes journalières annuelles. Pour calculer cette valeur, il faut donc connaître le nombre de déplacements totaux et le nombre s'effectuant en TC. Les tableaux de mobilité de l'INSEE fourniront à la commune les entrants et sortants, les motifs et les modes des déplacements; L'échelle considérée sera celle de la zone d'emploi, c'est à dire "l'espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent".
Limites d'utilisation	/
Aide à l'interprétation	Le secteur des transports, notamment routier, intervient pour une large part dans la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre. La sur-utilisation de la voiture, notamment en ville, cause en outre de nombreuses nuisances: bruit, congestion, espace croissant dédié à l'automobile, accidents, etc. Les transports en commun ne sont en moyenne en France utilisés que pour 9% des déplacements urbains, contre plus de 60% pour la voiture particulière.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Le chapitre 7 relatif à "la promotion d'un modèle viable d'établissements humains" aborde ce sujet, ainsi que le chapitre 9 relatif à la "protection de l'atmosphère".
Données mises en œuvre	Tableaux issus des CD ROMS "Mobilités/Domicile/Travail/Etudes" de l'INSEE
Année ou période	Recensements généraux de population (RGP) 1990 et 1999, la section concernant les déplacements domicile-travail/études.
Organismes producteurs	INSEE
Calcul	$(\text{Déplacements en transports en commun} / \text{totalité des déplacements}) \times 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	ratio
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	Recensement Général de Population ; évaluations intermédiaires de l'INSEE
Echelle minimale disponible	communale, mais l'échelle la plus pertinente sera celle de la zone d'emploi
Objectif politique	Loi sur l'air du 30 décembre 1996, qui prévoit notamment la mise en place de plans de déplacements urbains (PDU) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.
Références de l'indicateur	Commission européenne, "Audit urbain", 2000

Proportion des exploitations agricoles signataires d'une démarche labellisée

respect des équilibres écologiques <> développement social	L'agriculture périurbaine
Définition	Nombre d'exploitations qui adhèrent à une démarche du type: - Label rouge - AOC - Certificat de conformité - Agriculture Biologique (ou en conversion) - Autres ... (avec cahier des charges)
Limites d'utilisation	Le nombre d'exploitation dans les communes urbaines est susceptible d'être relativement faible. Ainsi sur un très petit nombre, un pourcentage n'est pas très représentatif. Par ailleurs, la consommation urbaine de produits agricoles dépasse largement (en terme d'origine des produits) le cadre communal.
Aide à l'interprétation	La France est en retard sur ses voisins en matière d'agriculture biologique avec seulement 0,5% de la surface agricole utile (SAU) en 1996, soit 3854 exploitations. Celle ci se développe toutefois assez rapidement et de plus en plus d'exploitants adhèrent à ce type d'agriculture au travers des labels de qualité de type AOC, IGP, label rouge, agriculture biologique.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 14 relatif à "la promotion d'un développement agricole et rural durable"
Données mises en œuvre	nombre d'exploitations agricoles sur le territoire communal nombre d'exploitations labellisées
Année ou période	2000 (données du RGA disponibles à l'été 2001)
Organismes producteurs	service statistique de la DRAF
Calcul	$(\text{Nombre d'exploitation labellisée} / \text{nombre total d'exploitation}) \times 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	Ratio
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	Recensement Général Agricole (1988, 2000)
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	La France, en 1996, tablait sur la conversion de 2000 exploitation par an, en vue d'atteindre 7,3% de la SAU en 2005, soit 25000 exploitations.
Références de l'indicateur	/

Niveau d'exposition : risques naturels / industriel

respect des équilibres écologiques <> développement social	Les risques majeurs
Définition	Ce double indicateur a pour objectif d'évaluer le niveau d'exposition de la collectivité concernée, face aux risques naturels d'une part et aux risques industriels d'autre part. Il se base sur la classification mise au point par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, et est présenté sous la forme de deux valeurs qui correspondent aux éléments suivants : - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982 (<i>dans le cas de structures intercommunales, un nombre moyen à la commune sera donné : nombre d'arrêté sur toutes les communes/nombre de communes</i>). - Niveau du risque industriel encouru : classification des communes selon l'importance du risque (<i>Dans le cas de structures intercommunales, on affectera le niveau maximum obtenu dans une commune à l'ensemble de l'EPCI</i>): - niveau 0 : risque nul - niveau 1 : communes soumises à l'aléa risque industriel "sans enjeu humain" - niveau 2 : communes où le risque (enjeu humain) n'est pas encore clairement défini ("enjeu à définir") - niveau 3 : risques "avec enjeux humains".
Limites d'utilisation	le caractère aléatoire des risques naturels peut faire en sorte qu'une commune ait un nombre limité d'arrêtés sur la période considérée, mais soit en fait soumise à un risque élevé survenant de façon plus irrégulière.
Aide à l'interprétation	Les risques naturels et industriels représentent les événements dommageables survenant dans un milieu vulnérable. Ils sont ainsi le résultat d'un aléa (probabilité d'occurrence d'un phénomène et intensité) et d'une vulnérabilité (présence humaine, milieu naturel sensible). Les risques naturels en France concernent une commune sur deux et font plusieurs dizaines de victimes chaque année. Il s'agit notamment des inondations, des tempêtes, des séismes, des mouvements de terrain, des avalanches et des incendies de forêt. A chaque événement majeur, un arrêté de catastrophe naturelle est pris. C'est d'ailleurs ce sur quoi cet indicateur se base. Quant au risque industriel, il concerne près du quart des communes françaises, et peut être considéré comme dangereux pour la population dans la moitié d'entre elles. Il est lié ici à la présence d'installations nucléaires ou industrielles. Un développement durable implique évidemment une sécurité maximale pour la population et pour l'environnement.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	recueil national du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Année ou période	Risques naturels : 1982-1999 (pour les communes du réseau) Risques industriels : 2000
Organismes producteurs	MATE sur le site suivant: www.prim.net/home.htm (données téléchargeables)
Calcul	/

Unité	/
Forme de l'indicateur	valeur/classe
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	Risques naturels et industriels: mise à jour 2 fois par an
Echelle minimale disponible	Communale pour les risques naturels Cantonale pour les risques industriels
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	IFEN, Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles, "Test des indicateurs de développement durable des Nations unies - rapport de la France", 1998

Indice de consommation d'espace : évolution sur les cinq dernières années

respect des équilibres écologiques <> développement social	Urbanisation et logement
Définition	Le service « statistiques de la construction » de la Direction Régionale de l'Équipement fournit les résultats de la construction neuve (SHON, surface de terrain) dans leur tableaux de bord de la construction. Ces données sont renseignées à partir des demandes permis de construire auxquelles il est donné satisfaction (la demande de permis doit mentionner la surface de terrain. La consommation de terrain due aux constructions neuves apparaît ainsi pour les constructions à usage d'habitation comme pour les constructions à usage professionnel (locaux d'activité). Il reste alors à calculer l'évolution de cette valeur moyenne sur les cinq dernières années.
Limites d'utilisation	Les données concernant les surfaces de terrain construites ne sont pas toujours d'une grande fiabilité, puisque renseignées par les particuliers lors de leurs demandes de permis de construire. Il y a ainsi parfois des aberrations dans ces données qui peuvent biaiser légèrement les moyennes. Ces résultats ne donnent une image que parcellaire de la consommation réelle d'espace, puisque sont incluses dans ce calcul les constructions autorisées sur parcelles déjà construites (centre-ville). Ainsi si le renouvellement urbain est très actif, une consommation élevée n'indiquera pas une importante extension périphérique de la ville.
Aide à l'interprétation	Une forte valeur de surfaces nouvellement bâties indique un dynamisme de la commune au niveau des constructions (et donc des logements, des activités, etc.). En revanche l'urbanisation de la commune se fait très souvent aux dépens des espaces naturels ou agricoles périphériques, expliquant l'étalement urbain extensif. Une forte valeur indique donc également une urbanisation qui agresse fortement son environnement.
Références de l'indicateur/Agenda 21	chapitre 10 relatif à la "conception intégrée de la planification et de la gestion des terres
Données mises en œuvre	Tableau de bord de la construction : consommation de terrain en ha
Année ou période	période intercensitaire: 1990-98 incluse
Organismes producteurs	Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées – Service des statistiques de la construction
Calcul	$(\text{Surface totale des logements} / \text{Surface totale communale}) * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	Valeur
Fiabilité	assez bonne
Fréquence de production minimale	Annuelle

Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	Les récentes lois sur l'"aménagement et le développement durable du territoire" (dite loi "Voynet"), et solidarité et renouvellement urbains (dite loi "Gayssot" ou "SRU") insistent sur la nécessité de maîtriser le développement urbain, notamment en favorisant la densification des zones déjà bâties (par la suppression du plafond légal de densité par exemple)
Références de l'indicateur	/

Part des salariés d'établissements privés certifiés ISO 14001

Développement économique <> environnement	Certification
Définition	L'organisme international de certification ISO (International Standardisation Organisation) a mis en place un système de management environnemental (SME): la norme ISO 14001. Cette norme a pour objectif d'améliorer les performances de l'entreprise par rapport à l'environnement.
Aide à l'interprétation	Cette norme est basée sur une démarche volontariste des entreprises qui s'engagent à respecter la réglementation environnementale et à rechercher une amélioration continue. Le SME ne garantit pas une production écologique mais traduit une prise de conscience par rapport au respect de l'environnement. Il existe 917 entreprises certifiées ISO 14001 en France (source OREE, liste mise à jour le 14/07/2001). 29 se trouvent en Midi-Pyrénées. Considérer la part des salariés plutôt que la part des entreprises permet d'intégrer l'effet multiplicateur prévisible lié à la sensibilisation des salariés.
Limites d'utilisation	L'impact sur l'environnement et l'effort fourni sont très différents suivant le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Le nombre d'entreprises certifiées est encore faible mais devrait augmenter considérablement dans l'avenir.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 30: Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie Chapitre 4: Modification des modes de consommation
Données mises en œuvre	Nombre de salariés des entreprises certifiées ISO 14001 et nombre de salariés total des entreprises du secteur privé.
Année ou période	2001
Organismes producteurs	Liste des entreprises certifiées sur le site de l'association Orée : http://www.oree.org + Fichier SIREN INSEE pour nombre total de salariés.
Calcul	(nombre de salariés des entreprises certifiées de la commune/nombre de salariés du secteur privé)*100
Unité	%
Forme de l'indicateur	ratio
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	mensuelle
Echelle minimale disponible	commune
Objectif politique	Il existe 917 entreprises certifiées ISO 14001 en France (source OREE, liste mise à jour le 14/07/2001). 29 se trouvent en Midi-Pyrénées.
Références de l'indicateur	"Le développement durable en Suisse, éléments pour un système d'indicateurs" OFS, OFEFP, 1999

Nombre d'établissements privés et publics pour 1000 habitants

Action économique	Diversité du tissu économique
Définition	C'est le nombre d'établissements du secteur privé et public implantés sur le territoire communal, pour 1000 habitants.
Aide à l'interprétation	Le nombre d'établissements présents sur une commune, rapporté à 1000 habitants, donne une image assez nette du dynamisme et de l'état du tissu économique de la commune.
Limites d'utilisation	Cet indicateur ne rend pas forcément compte de la situation de l'emploi sur la commune. En effet en fonction de la taille des entreprises recensées, le tissu économique sera plus ou moins fragile, induira un nombre d'emploi plus ou moins grand... De même, l'indicateur n'exprime pas la diversité de l'activité de ces entreprises dont la commune aurait tout intérêt à disposer.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 30: Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie
Données mises en œuvre	nombre total d'établissements privés installés sur le territoire communal. Population communale totale.
Année ou période	2000
Organismes producteurs	INSEE : fichier SIREN, NAF 17, comptage d'établissements par tranches d'effectifs
Calcul	[nombre d'établissements / population communale] * 1000
Unité	nombre/1000 habitants
Forme de l'indicateur	Ratio
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	Annuelle
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	Maintenir et diversifier l'activité économique
Références de l'indicateur	/

Taux de croissance du nombre d'emplois

Action économique	Emploi
Définition	C'est l'évolution du nombre d'emploi sur le territoire communal par rapport au recensement précédent
Aide à l'interprétation	Cet indicateur donne une bonne image de l'évolution de la vitalité économique de la commune.
Limites d'utilisation	Le nombre d'emplois du secteur public n'est pas pris en compte ici, les données étant peu accessibles.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 3: Lutte contre la pauvreté
Données mises en œuvre	Nombre d'emplois total sur le territoire communal
Année ou période	1990 et 1999
Organismes producteurs	INSEE RGP 90 et 99
Calcul	$\frac{(nb_emplois_99 - nb_emplois_90)}{nb_emplois_90} * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	Taux de variation
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	chaque recensement général de la population
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	Maintenir et développer la vitalité économique d'un territoire est un enjeu majeur du développement durable. Les habitants doivent avoir le choix de travailler à proximité de leur domicile.
Références de l'indicateur	/

Ecart au salaire net annuel national moyen

Développement social <> Action économique	Précarité et exclusion
Définition	Cet indicateur définit l'écart du salaire net annuel moyen de la commune considérée, au salaire net annuel national moyen. Le revenu annuel moyen est exprimé en francs et agrège les variables suivantes : sexe du salarié, temps complet et temps partiels, catégorie professionnelle.
Aide à l'interprétation	Cet indicateur ne définit en rien le niveau de vie ou le pouvoir d'achat potentiel. Pour ce, il faudrait prendre en compte le prix de la vie dans la zone considérée. Il permet par contre de renseigner sur la catégorie des salariés puisque la ventilation des catégories professionnelles est la variable qui agit le plus sur le revenu moyen.
Limites d'utilisation	Cet indicateur est fortement influencé par la structure des emplois sur la commune.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 3: Lutte contre la pauvreté
Données mises en œuvre	Nombre de salariés, masse salariale net et revenu salarial moyen national.
Année ou période	1997 et 1998
Organismes producteurs	INSEE (source DADS)
Calcul	$\{(revenu\ moyen\ communal - revenu\ moyen\ national) * 100\} / revenu\ moyen\ national$
Unité	%
Forme de l'indicateur	%
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	Le recueil des données DADS est annuelle, mais leur traitement est en décalage d'une année.
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	/

Part de la population vivant en-deçà du seuil de précarité

Développement social <> Action économique	Précarité et exclusion
Définition	Part de la population disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de précarité. Le seuil de précarité est réactualisé chaque année. Il est égal à la moitié du revenu médian par unité de consommation
Aide à l'interprétation	Fonction du nombre de personnes qui composent le foyer, l'unité de consommation prend en compte la taille et la composition de la famille. Le calcul du revenu par unité de consommation permet ainsi de comparer les revenus des personnes appartenant à des ménages de structures démographiques différentes.
Limites d'utilisation	Il n'existe pas de mesure unanimement acceptée du seuil de précarité. La définition proposée ici correspond aux critères avancés par les organismes statistiques nationaux et internationaux, et par les observateurs sociaux. Dans l'approche par les revenus, le nombre de personnes au-dessous du seuil de précarité est sous-évalué en raison de l'absence de connaissance des revenus pour certaines populations.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 3: Lutte contre la pauvreté
Données mises en œuvre	Population dont le revenu mensuel est inférieur au seuil de précarité. Population totale du canton ou de la commune.
Année ou période	2000 et 2001
Organismes producteurs	CRAM, DRASS, CAF et MSA. Document de synthèse édité chaque année par l'INSEE intitulé "Une approche de la précarité" – Données départementales 1999-2000. Données publiées pour les communes les importantes. On peut se le procurer auprès de l'INSEE
Calcul	$(\text{population dont revenu} < \text{seuil précarité} / \text{population communale}) * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	%
Fiabilité	Moyenne. Les données 1997 ne sont pas comparables avec celles de 1998 du fait d'un élargissement de la population prise en compte dans le calcul de 1998.
Fréquence de production minimale	Annuelle
Echelle minimale disponible	communale ou cantonale
Objectif politique	Loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998
Références de l'indicateur	IFEN, Ecart au seuil de pauvreté ou indice d'intensité de la pauvreté, "Test des indicateurs de développement durable des Nations Unies - Rapport de la France", 1998. INSEE, Midi-Pyrénées publications, Une approche de la précarité, Données départementales 1998-1999, n° 102, décembre 2000.

Taux de croissance de la population

Développement social	Démographie
Définition	Le taux d'accroissement de la population est défini comme étant l'évolution moyenne annuelle de la taille de la population d'une zone donnée.
Aide à l'interprétation	Le résultat est positif lorsque la population communale augmente et négatif lorsque la commune se dépeuple.
Limites d'utilisation	Cet indicateur doit être complété avec le taux de migration nette et l'accroissement naturel de la population.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 5 : Dynamique démographique et durabilité
Données mises en œuvre	Population sur le territoire de la commune aux années n et n+1
Année ou période	Entre chaque recensement : 1982 - 1990 - 1999
Organismes producteurs	INSEE
Calcul	$\frac{P_{(n+1)} - P_n}{P_n} * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	Taux de variation
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	chaque recensement général de la population
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	Rapport mondial sur le développement humain, 1998, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) IFEN, "Test des indicateurs de développement durable des Nations Unies - Rapport de la France", 1998

Proportion des logements locatifs sociaux

Développement social	Logement social
Définition	C'est le nombre de logements du parc locatif social ramené au nombre de résidences principales de la commune concernée.
Aide à l'interprétation	Donne une indication sur l'effort fourni par les bailleurs sociaux et la collectivité pour augmenter le parc de logement. Midi-Pyrénées est une région sous-équipée en logement social avec un taux de 10% et le déficit ne fait que s'aggraver, compte tenu du faible rythme de construction et de la demande en augmentation.
Limites d'utilisation	Cet indicateur ne renseigne ni sur la qualité de l'offre ni sur le niveau de la demande (adéquation offre/demande)
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 7 : Promotion d'un modèle viable d'établissement humain
Données mises en œuvre	Nombre de logements sociaux et nombre de résidences principales
Année ou période	Nombre de résidences principales : source RGP / Nombre de logements locatifs sociaux : enquête annuelle DRE
Organismes producteurs	DRE Midi-Pyrénées Division Economie et Statistiques, Statistiques de la construction et INSEE
Calcul	$(\text{Nombre de logements locatifs sociaux} / \text{nombre de résidences principales sur la commune}) * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	Ratio
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	Tous les ans pour le nombre de logements sociaux et à chaque recensement pour les résidences principales. L'indicateur peut-être calculé après chaque recensement de façon précise, ou chaque année en se rapportant aux données du dernier recensement.
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	Une des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 22/11/00 prévoit pour les communes d'au moins 3500 habitants (1500 pour l'Ile-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50000 habitants, que le parc de logements locatifs sociaux atteigne au moins 20% des résidences principales de ces communes.
Références de l'indicateur	/

temps d'accès aux services d'urgence

Développement social	Santé
Définition	Cet indicateur détermine le temps d'accès au service d'urgences, public ou privé, le plus proche de la commune considérée.
Aide à l'interprétation	Il permet d'évaluer les disparités spatiales en matière d'accès aux premiers soins, certaines zones de la Région se trouvant à plus de 45 min d'un site d'urgences pré-hospitalières.
Limites d'utilisation	Les temps de parcours sont calculés dans des conditions normales de circulation et l'indicateur ne tient pas compte des services mobiles d'urgences, qui peuvent compenser certaines inégalités.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 6: Protection et promotion de la santé
Données mises en œuvre	Localisation des services d'urgence. Temps de parcours en automobile de la commune étudiée vers le centre de soin le plus proche.
Année ou période	1998
Organismes producteurs	Agence Régionale de l'Hospitalisation pour l'inventaire des services d'urgence (www.arhmip.fr , "Midi-Pyrénées en carte", thème=urgences) et cartographie du temps d'accessibilité.
Calcul	Temps de parcours, en automobile, à vitesse normale. Calculé par un logiciel du type maporama.
Unité	minute
Forme de l'indicateur	temps
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	annuelle
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	Objectifs de santé publique : réduire les inégalités face à l'accès aux soins.
Références de l'indicateur	Agence Régionale de l'Hospitalisation de Midi-Pyrénées

Proportion des 15 ans et plus non-titulaires d'un diplôme qualifiant

Développement social	Education - Formation
Définition	La proportion nette des non-titulaires d'un diplôme qualifiant constitue le rapport entre les personnes de 15 ans et plus n'ayant obtenu aucun diplôme ou dont le dernier diplôme obtenu est un CEP ou un BEPC, et la tranche d'âge de la population municipale de 15 ans et plus.
Aide à l'interprétation	Donne une indication sur le niveau d'étude d'une population. Nous considérons ici que le certificat d'étude primaire (CEP) et le brevet élémentaire ne constituent pas des diplômes qualifiants, au seul titre desquels le titulaire peut prétendre trouver un emploi.
Limites d'utilisation	/
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 36 : Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation
Données mises en œuvre	Population de 15 ans et plus et nombre de titulaires d'aucun diplôme, d'un CEP ou d'un BEPC
Année ou période	1990 et 1999
Organismes producteurs	INSEE
Calcul	$(\text{population non titulaire des diplômes considérés} / \text{population communale de 15 ans et plus}) * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	%
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	chaque recensement général de la population
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	/

Nombre de monuments classés et inscrits

Développement social	Patrimoine
Définition	Cet indicateur permet de connaître le nombre d'immeubles protégés au titre de la loi sur les Monuments Historiques de 1913. Il existe deux types de protection : 1. le classement pour les immeubles présentant, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. 2. l'inscription pour ceux ayant un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.
Aide à l'interprétation	Il renseigne sur la richesse patrimoniale de la commune, le patrimoine étant l'un des éléments porteur d'identité locale, ainsi que sur la volonté de protection du patrimoine bâti.
Limites d'utilisation	Les monuments inscrits ou classés ne représentent qu'une partie de la richesse patrimoniale d'une commune. Le petit patrimoine bâti non-protégé au titre des monuments historiques n'est pas pris en compte alors qu'il peut-être fortement porteur d'identité.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	Nombre de monuments inscrits ou classés par commune.
Année ou période	2001
Organismes producteurs	Base de données Mérimée. Ministère de la Culture et de la Communication. Direction de l'Architecture et du Patrimoine. http://www.culture.fr/
Calcul	nombre de monuments inscrits et classés
Unité	nombre absolu
Forme de l'indicateur	ratio
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	annuelle
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'Etat, soit au terme d'un recensement systématique, soit à la suite d'une demande du propriétaire de l'immeuble, de la collectivité locale, d'une association...
Références de l'indicateur	Le développement durable, Approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux, Collections du Certu, 2000.

Nombre de livres empruntés par habitant

Développement social	Culture, sport et loisirs
Définition	Cet indicateur constitue le rapport entre le nombre total des sorties d'ouvrages des bibliothèques et le nombre d'habitants sur la commune concernée.
Aide à l'interprétation	Cet indicateur renseigne sur la pratique de la lecture dans les collectivités étudiées.
Limites d'utilisation	La fréquentation des bibliothèques dépend de multiples critères comme le coût de l'inscription, la structure de la population (CSP, âge...), le type de services proposés (prêts de livres, de cd ou de vidéo), l'état de l'équipement... Ces multiples influences rendent donc l'interprétation des données délicates.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	Nombre de sortie et population communale totale
Année ou période	2001
Organismes producteurs	bibliothèques
Calcul	nombre de sorties / population communale
Unité	Nombre de livres empruntés par habitant
Forme de l'indicateur	Ratio
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	Annuelle
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	/

Taux de criminalité

Développement social	Police, justice, sécurité
Définition	Le taux de criminalité donne le nombre de crimes et délits constatés par les services de polices et de gendarmerie. Il est utilisé dans le but de mesurer la pression de la criminalité sur la population.
Aide à l'interprétation	En 1999, le taux de criminalité en France était de 61 pour mille habitants (source Ministère de l'intérieur). Les principales infractions sont les vols (à main armée, avec violence, cambriolages...), les délits économiques et financiers (fraudes à la carte bancaire, escroqueries, fausse monnaie...) et les crimes et délits contre les personnes (homicides, viols, séquestration...). Les contraventions sont exclues du taux de criminalité.
Limites d'utilisation	La principale réserve qu'il convient d'apporter à la signification du taux de criminalité tient aux faits qu'il recouvre des réalités très différentes, du délit sans gravité à l'homicide. Cet indicateur ne permet pas de rendre compte du sentiment d'insécurité, qui est par définition difficile à cerner.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	Nombre de crimes et délits et population communale.
Année ou période	2001
Organismes producteurs	Préfecture de chaque département et le tribunal de grande instance (comme pour le Lot)
Calcul	$(\text{nombre de crimes et délits} / \text{population communale}) * 1000$
Unité	0/00
Forme de l'indicateur	ratio
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	variable
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	Objectif national de lutte contre l'insécurité
Références de l'indicateur	/

Taux de chômage féminin: écart au taux moyen national

Développement social	Intégration des femmes
Définition	Le taux de chômage féminin est le rapport entre le nombre de femmes déclarant rechercher un emploi et la population active féminine pour un territoire et une période considérée. La définition utilisée en France est celle du Bureau International du Travail (BIT). Cet indicateur exprime l'écart à la moyenne nationale, en %.
Aide à l'interprétation	Population active féminine: ce sont les actives ayant un emploi, les femmes à la recherche d'un emploi et les militaires du contingent. La population active est à différencier du taux d'activité qui représente le pourcentage de personnes actives dans la population totale. L'écart est négatif lorsque le taux de chômage féminin de la commune est inférieur au taux de chômage féminin national. Il est positif lorsque le taux de chômage féminin de la commune est supérieur au taux de chômage féminin national.
Limites d'utilisation	L'emploi non-salarié, non déclaré et toutes les activités liées à "l'économie parallèle" ne sont pas pris en compte.
Références de l'indicateur/Agenda 21	Chapitre 3: Lutte contre la pauvreté Chapitre 24: Action mondiale en faveur de la participation des femmes
Données mises en œuvre	Population active féminine et nombre de femmes au chômage. Taux de chômage féminin national
Année ou période	1999
Organismes producteurs	INSEE
Calcul	$\frac{\{(\text{taux de chômage féminin communal} - \text{taux de chômage féminin national}) * 100\}}{\text{taux de chômage féminin national}}$
Unité	%
Forme de l'indicateur	écart à une moyenne en %
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	chaque recensement général de la population
Echelle minimale disponible	communale
Objectif politique	L'intégration des femmes dans la société est l'un des enjeux essentiel du développement durable.
Références de l'indicateur	/

Taux d'imposition: écart à la moyenne nationale

Gouvernance	Finances et marge de manœuvre
Définition	Cet indicateur détermine l'écart des taux d'imposition appliqués par la collectivité au taux national moyen.
Aide à l'interprétation	Il présente la situation des taux d'imposition des quatre taxes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti, taxe du foncier non-bâti, taxe professionnelle). Les services fiscaux de l'Etat fixent individuellement le niveau de base de l'impôt. Cette assiette est ensuite multipliée par le taux d'imposition voté en conseil municipal. L'écart est négatif lorsque la taxe est inférieure à la moyenne nationale, et positif lorsqu'elle lui est supérieure.
Limites d'utilisation	La fiscalité locale est en cours de réforme. La taxe professionnelle unique est instaurée sur certaines structures intercommunales, mais les collectivités disposent de 12 ans pour l'appliquer réellement. Durant cette période, elles peuvent appliquer un taux de lissage pour que le passage à la TPU soit moins brutal.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	Taux d'imposition communaux et moyenne nationale
Année ou période	1999 et 2000
Organismes producteurs	Service comptabilité des collectivités et Ministère de l'intérieur (DGCL)
Calcul	$(\text{taux d'imposition communal} - \text{taux moyen national}) * 100 / \text{taux moyen national}$
Unité	%
Forme de l'indicateur	4 données
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	annuelle pour les taux appliqués par la commune aux quatre taxes, et en décalage d'un ou deux ans pour les taux moyens nationaux.
Echelle minimale disponible	communale et intercommunale
Objectif politique	Le développement de la ville dépend en partie de la capacité des territoires à rester fiscalement attractif, tout en assurant une meilleure qualité de vie.
Références de l'indicateur	/

Réalisation de tableaux de bord

gouvernance	Evaluation des politiques
Définition	La réalisation de tableaux de bord permet un suivi des actions et des politiques locales appliquées au territoire. Les tableaux de bord sont donc des outils de pilotage de la politique menée par la collectivité. Ils sont composés d'un ensemble d'indicateurs et constituent des supports d'information stables dans le temps et des outils d'aide à la décision. Ils peuvent être sectoriels ou appréhender de nombreux aspects (tableau de bord du développement durable). Cet indicateur qualitatif a pour objectif d'estimer à quel niveau, dans quels domaines, et pour quel public la commune a mis en place des tableaux de bords.
Limites d'utilisation	L'efficacité du tableau de bord éventuellement mis en place n'est pas évaluée, de même que sa capacité à rendre compte d'une situation ou d'une évolution.
Aide à l'interprétation	Les tableaux de bord permettent d'inscrire la politique locale dans une véritable stratégie municipale en : - Facilitant le suivi des objectifs que la collectivité s'était fixés - Contrôlant l'efficacité de l'engagement des fonds publics. Leur mise en place est à ce titre une condition préalable à toute politique efficace de développement durable.
Références de l'indicateur/Agenda 21	chapitre 8 de l'agenda 21: "intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement"
Données mises en œuvre	Enquête
Année ou période	2000
Organismes producteurs	Collectivités
Calcul	L'indicateur proposé se base sur une échelle de valeur correspondant à un degré plus ou moins avancé en matière de tableau de bord mis en place par la municipalité et d'accessibilité des données. Cette échelle comprend ainsi 5 degrés: 1 - aucun tableau de bord mis en place; 2 - présence d'un ou plusieurs tableaux de bords très sectoriels; 3 - présence d'un tableau de bord complet, mais à destination des élus uniquement; 4 - présence d'un tableau de bord complet accessible et utilisable par l'ensemble du personnel communal; 5 - présence d'un tableau de bord complet accessible et utilisable par l'ensemble du personnel communal et par la population.
Unité	échelle de valeur ci dessus
Forme de l'indicateur	degré de prise en compte sur une échelle de 1 à 5.
Fiabilité	Bonne
Fréquence de production minimale	Variable

Echelle minimale disponible	Commune
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	/

Signature de la charte d'Aalborg

gouvernance	stratégies de développement durable
Définition	Cet indicateur évalue la volonté de la municipalité d'engager la commune dans un développement durable. Il s'agit simplement de savoir si la commune a ou non signé la charte d'Aalborg, qui est au niveau européen un document de référence en matière de déclarations d'intention des collectivités vis-à-vis du développement durable.
Limites d'utilisation	Les limites de cet indicateur se situent dans les suites que donnent ou non les villes signataires à leur engagement. Cette signature ne peut être qu'un effet d'annonce et n'est pas nécessairement suivie d'actions concrètes. Par ailleurs, ce n'est pas un indicateur évolutif: une fois qu'une commune a signé, plus aucune évolution n'est à attendre.
Aide à l'interprétation	La charte d'Aalborg a été adoptée en mai 1994 à l'issue de la première conférence européenne des villes durables. Elle a marqué le début de l'implication de l'Europe dans le processus de mise en place des agendas 21 locaux, selon les principes définis à Rio en 1992. Les villes qui signent cette charte s'engagent moralement à établir les agendas 21 locaux en suivant un certain nombre d'orientations et de principes. L'adhésion à cette charte est un acte volontaire de la part des collectivités. Cette initiative n'est pas prescriptive, elle démontre toutefois le souci des autorités locales d'initier une démarche de type agenda 21 local afin d'intégrer le développement durable.
Références de l'indicateur/Agenda 21	chapitre 8 de l'agenda 21: "intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement"
Données mises en œuvre	liste des signataires établie par la camp. européenne des villes durables
Année ou période	Variable (au gré de l'adhésion des communes concernées)
Organismes producteurs	liste des villes signataires disponible à l'adresse suivante: http://www.sustainable-cities.org/short_list.doc
Calcul	/
Unité	/
Forme de l'indicateur	oui/non
Fiabilité	bonne
Fréquence de production minimale	/
Echelle minimale disponible	commune

Objectif politique	L'Etat incite les villes à engager des démarches de type agenda 21 local (notamment par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 et par la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000), ce que les villes signataires de la charte d'Aalborg s'engagent par ailleurs à faire. Cependant, en aucun cas la législation n'oblige les communes à signer la charte d'Aalborg.
Références de l'indicateur	/

Taux d'abstention aux élections communales / régionales

gouvernance	citoyenneté démocratie
Définition	Le taux d'abstention est le rapport entre les personnes inscrites sur les listes électorales et les votants à une élection. En l'occurrence, on donnera ce taux pour les élections suivantes : - Elections communales - Elections régionales - Elections présidentielles
Limites d'utilisation	/
Aide à l'interprétation	La participation volontaire des citoyens dans la vie et le développement de leur cité ou de leur région est essentielle. Le développement durable ne peut se faire sans la volonté et la conscience de chacun. Le taux d'abstention est à ce titre un bon indicateur du niveau d'investissement de la population vis-à-vis des questions touchant la communauté.
Références de l'indicateur/Agenda 21	/
Données mises en œuvre	Nombre de personnes inscrites sur les listes électorales Nombre de votants aux élections considérées
Année ou période	1995 (élections municipales), 1998 (régionales) et 2001 (municipales)
Organismes producteurs	Collectivités, site internet du journal « Le Figaro » http://presidentielles.figaro.net/resultats/historique/select_02.html
Calcul	$\left(1 - \frac{\text{Nombre_de_vo tan ts}}{\text{Nombre_d'inscrits}}\right) * 100$
Unité	%
Forme de l'indicateur	%
Fiabilité	très bonne
Fréquence de production minimale	variable selon le calendrier électoral
Echelle minimale disponible	commune
Objectif politique	/
Références de l'indicateur	audit urbain thème n°11 UE DG XVI

Niveau d'implication des citoyens dans la décision

gouvernance	citoyenneté démocratie
Définition	Cet indicateur qualitatif a pour objectif d'évaluer à quel point les habitants sont (ou ne sont pas) impliqués dans les choix que fait la collectivité, en matière de développement social, économique, d'urbanisme, d'aménagement des quartiers, etc. Plus concrètement, il s'agit d'un indicateur qualitatif qui rend compte indirectement des différents outils, structures et procédures mis en place par la municipalité en vue d'associer la population à l'élaboration des projets de la municipalité.
Limites d'utilisation	Il s'agit de bien identifier l'échelle à laquelle on se réfère. Il est en effet courant que des moyens de concertation soient mis en place à l'échelle du quartier par exemple. En revanche il est plus rare que la population soit impliquée dans des projets à l'échelle de la ville ou de l'agglomération.
Aide à l'interprétation	La participation des citoyens, associations, entreprises, etc. en vue de la concertation et de la recherche d'un consensus est un facteur clef de réussite des politiques de développement durable. Cela permet d'une part aux collectivités de bénéficier d'un apport d'idées extérieur, et donc de s'enrichir à leur contact. D'autre part, c'est un moyen efficace, de par le dialogue instauré et l'appropriation des choix par les acteurs invités à participer, de faire prendre conscience à ceux-ci des enjeux du développement durable. Il existe plusieurs méthodes permettant d'impliquer à un degré plus ou moins poussé les habitants à l'élaboration des projets et aux choix. Ces différents niveaux d'implication constituent l'échelle de valeurs utilisée ici.
Références de l'indicateur/Agenda 21	chapitre 28.3.
Données mises en œuvre	Enquête
Année ou période	aucune périodicité. Evolution au fur et à mesure des démarches engagées par la collectivité
Organismes producteurs	Collectivités
calcul	L'indicateur proposé se base sur une échelle de valeur correspondant à un degré plus ou moins avancé de l'implication des citoyens dans les décisions. Cette échelle comprend ainsi 5 degrés: 1 - La collectivité (ou le maître d'ouvrage) étudie et décide d'un projet au travers de ses processus internes sans en informer le public; elle (il) l'impose après coup; 2 - L'information : la collectivité informe le public d'un projet, sans attendre de retour. L'information peut intervenir aux différents stades de l'avancement du projet et sous des formes diversifiées;

Calcul (suite)	3 - La consultation: la collectivité consulte le public sur un projet pour recueillir son avis par le biais d'une procédure obligatoire (type enquête publique) ou volontaire (type référendum). C'est un moment unique dans le processus, qui peut même intervenir en amont du projet et qui n'implique pas forcément de prise en compte ni même de retour de la part de la collectivité; 4 - La concertation: La collectivité (se) consulte avec le public sur un projet spécifique, sectoriel ou global, pré-établi par elle. Elle recueille son avis et lui soumet à nouveau, le cas échéant, le projet amendé. Le public peut être amené à faire des contre-propositions. La prise en compte de l'avis du public est indispensable à la poursuite de la concertation (l'expression n'est pas prise ici dans son acception juridique de "concertation préalable", ni dans son sens de "coordination inter-services"). La collectivité doit en tout état de cause présenter les raisons de non prise en compte des propositions du public; 5 - La participation, la co-construction: la collectivité invite le public à participer à l'élaboration collective d'un projet à partir de l'analyse collective d'une problématique. La création d'un espace de participation se construit avec méthode et rigueur sur la durée. Ceci implique de mettre au point des outils pédagogiques susceptibles de mettre chacun des participants (élus, techniciens, citoyens, ...) en capacité de contribuer activement.
Unité	échelle de valeur ci dessus
Forme de l'indicateur	degré de prise en compte sur une échelle de 1 à 5.
Fiabilité	bonne même si l'attribution d'une "note" est forcément subjective
Fréquence de production minimale	/
Echelle minimale disponible	Communale
Objectif politique	La "charte de la concertation" établie par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement en 1996 a pour objectif de promouvoir et de guider la concertation pour tout projet d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de préservation de l'environnement. Pour l'heure, la principale réglementation consiste en l'obligation des enquêtes publiques dans certaines procédures (de type élaboration des documents d'urbanisme)
Références de l'indicateur	/

Références bibliographiques et ressources Internet

Références sur le développement urbain durable :

- R. Camagni, M.C. Gibelli, *Développement urbain durable*, éditions de l'aube 1997
- Commission européenne (groupe d'experts sur l'environnement urbain), *European sustainable cities*, office des publications officielles des Communautés Européennes 1996.
- Jacques Theys, *Développement durable, villes et territoire*, Notes du centre de prospective et de veille scientifique du ministère de l'équipement, des transports et du logement, n°13, 2000.

Références en matière de tableaux de bords et d'indicateurs:

- Projet de la Commission Européenne, DG Env. - *Towards a local sustainability profile – European common indicators* - <http://www.sustainable-cities.org/indicators/>
- Audit Urbain (projet mené par le groupe d'experts européens sur l'environnement urbain).
<http://www.inforegio.cec.eu.int/urban/audit/src/indicator-domian.htm>
et: <http://www.sustainable-cities.org/experts.html>
- Projet LASALA (*Local Authorities' Self Assessment of Local Agenda 21*)
<http://www.iclei.org/europe/lasala/>
- Projet "Cities 21", "*Assessing Mutual Progress Toward Sustainable Development*" - ICLEI
<http://www.iclei.org/cities21/>
- Conseils pour la définition d'indicateurs de développement durable (sustainable measures : indicators of sustainability)
<http://www.sustainablemeasures.com/indicators/characteristics.htm>
- Commission du développement durable des Nations Unies, Liste des indicateurs de développement durable, 1998
<http://www.un.org/esa/sustdev/indisp/french/listfren.htm>
- Projet Cities' Environmental Report On the Internet (CEROI) - UNEP/GRID-Arendal/Ugland/ICLEI.
<http://www.ceroi.net>
- IFEN, *Test des indicateurs de développement durable des Nations Unies – rapport de la France*, 1998.
- Projet Pastille (*Promoting Action For sustainability Through Indicators at the Local Level in Europe*) – rapport de septembre 2000
<http://www.europa.eu.int/comm/research/envir1.htm>
- Députation de Barcelone – *System of local sustainability indicators* – Diputació de Barcelona 2000
<http://www.diba.es/xarxasost>
- Indicateurs de développement durable de la ville de Stockholm
<http://www.slb.mf.stockholm>
- Région laboratoire du développement durable du Saguenay-Lac St Jean (Québec) ; *Projet des indicateurs de performance de Saguenay-Lac St Jean*, janvier 2001.
- Indicateurs de développement durable de la ville de Leicester (GB) : <http://www.environ.org.uk>



Le Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées

Un réseau pour informer et sensibiliser les Collectivités au Développement Durable et à ses applications, un réseau qui met tout en œuvre pour favoriser les échanges d'informations et d'expériences entre villes de Midi-Pyrénées et d'ailleurs, en France ou en Europe, un réseau animé par l'ARPE depuis 1997.

Les membres du Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées depuis 1999 :

Auch	Tournefeuille
Castres	Le Sequestre
Cugnaux	St Nicolas de la grave
Figeac	CC Quercy Pays de Serre
Montauban	CC Grand Rodez
Blagnac	CC Castres Mazamet
Millau	CC Grand Auch
Pamiers	SICOVAL
St Orens	CC Causse Labastide Murat
Moissac	CC Haut Comminges
Tarbes	CC Decazeville Aubin
Castelginest	CC Val d'Arrats
Toulouse	CG du Tarn
	CR Midi Pyrénées

Pour appartenir au Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées :

**Se reconnaître dans les principes du développement durable,
Adopter une délibération en Conseil Municipal.**

L'appartenance au réseau n'entraîne aucune obligation, elle est basée sur le partenariat, la confiance, chacun participant à son rythme et en fonction de ses besoins.

www.villesdurables-mip.com

